

Vaccin contre le papillomavirus humain (VPH)

La vaccination a sauvé plus de vies que n'importe quelle autre intervention médicale. Les vaccins aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies graves.

De nombreux cancers peuvent être évités en se faisant vacciner contre les VPH.

- Il existe plus de 200 types de VPH.
- Environ 75 % des Canadiens auront une infection par le VPH au cours de leur vie.
- **Neuf types de VPH sont évitables par la vaccination, à l'aide du vaccin GARDASIL™ 9.**
- Le VPH est responsable de près de 3 800 nouveaux cas de cancers chaque année au Canada.
- **Les infections par les types de VPH à risque élevé 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58 peuvent causer des cancers de la bouche, de la gorge, de l'anus, du col de l'utérus, du vagin, de la vulve et du pénis.**
- Au Canada, le VPH est la première cause de cancers de la tête, de la bouche et de la gorge chez les hommes.
- Le cancer du col de l'utérus est le quatrième cancer parmi les plus fréquents chez les femmes canadiennes âgées de 15 à 44 ans.
 - En 2023, environ 1 550 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus ont été recensés et 400 décès sont survenus en lien avec ce type de cancer au Canada.
 - Le Canada s'est donné pour objectif [l'élimination du cancer du col de l'utérus d'ici 2040.](#)
- **Les types 6 et 11 de ce virus causent plus de 90 % de verrues génitales.**

Comment se propage le VPH?

- Le VPH se propage par contact direct avec la peau, notamment pendant l'activité sexuelle ou à un enfant pendant l'accouchement.

Quels sont les symptômes d'une infection à VPH?

- Pendant une infection, une personne peut transmettre le VPH à d'autres.
- Les verrues génitales sont de petites bosses de couleur chair ou des croissances sur les organes génitaux et l'anus.
- La plupart des personnes ne présentent pas de symptômes lors des premiers stades d'un cancer causé par le VPH.

Comment prévenir le VPH?

- **Se faire vacciner avant d'être exposé aux virus du VPH offre la meilleure protection.**
- Le vaccin contre le VPH est sécuritaire, efficace, et recommandé pour prévenir le cancer et les verrues génitales.
- Éviter tout contact avec la peau est le seul moyen d'éviter de contracter ou de propager le VPH.
- Limiter le nombre de partenaires sexuels et toujours utiliser des préservatifs pour réduire le risque d'exposition au VPH et aux autres infections transmises sexuellement (ITS).

Qui peut obtenir ce vaccin gratuitement?

- Les élèves de 6e année.
- Les adolescents et les adultes jusqu'à l'âge de 26 ans (**vous devez recevoir la première dose avant votre 27^e anniversaire.**)
- Certaines personnes immunodéprimées âgées de 9 à 26 ans.
- Les adultes de 27 ans et plus peuvent bénéficier du vaccin contre le VPH, mais ils ne peuvent pas le recevoir gratuitement. Veuillez consulter à ce sujet votre fournisseur de soins de santé en vue d'acheter, à titre personnel, le vaccin contre les VPH. Le ministère de la Santé **ne rembourse pas** les coûts associés aux vaccins achetés à titre personnel.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin contre le VPH?

- Toute personne souffrant d'une maladie grave, accompagnée ou non de fièvre, doit reporter la vaccination.
- Toute personne ayant eu une réaction anaphylactique à la suite de l'injection d'une dose antérieure de tout vaccin contre le VPH ou à un de ses composants.

Il est très important que :

- les femmes passent un test de dépistage du cancer du col de l'utérus au moyen du test Pap et qu'elles effectuent le dépistage du VPH chaque trois ans ou après être devenues actives sexuellement ou à l'âge de 25 ans, selon la dernière de ces deux dates.
- chaque personne passe régulièrement des tests de dépistage du cancer de l'anus, de la gorge et d'autres cancers de la tête et du cou, comme le recommande leur professionnel de la santé.

Quelles sont les réactions courantes au vaccin contre le VPH?

- Douleurs, rougeurs et enflures passagères au point d'injection.
- Maux de tête, fièvre, nausée, étourdissements, fatigue ou éruptions cutanées.
- Ces réactions sont bénignes et peuvent durer 1 ou 2 jours.
- Ne traiter la fièvre qu'après 6 à 8 heures suivant la vaccination si vous ne vous sentez pas bien et avez du mal à dormir.

De l'**acétaminophène** (à tout âge; Tylenol®, Tempra®) ou de l'**ibuprofène** (6 mois et plus; Advil®, Motrin®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre et la douleur. **Il ne faut PAS administrer d'AAS** (Aspirin®) aux enfants de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination à cause de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, faites immédiatement appel à de l'aide médicale ou composez le 911.**

À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique, infirmière praticienne, médecin ou en composant le 811 dès que possible.

Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :

- vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant à un vaccin;
- vous ou votre enfant avez dû aller chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

Que contient le vaccin contre le VPH?

GARDASILMD 9 se compose des types 6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58 de VPH, d'aluminium (sous forme de sulfate d'hydroxyphosphate d'aluminium amorphe, à titre d'adjuvant), de L-histidine, de polysorbate 80, de borate de sodium, de chlorure de sodium et d'eau pour préparations injectables. Le vaccin ne contient pas de thimérosal, d'agent de conservation, d'antibiotique, ni de latex.

Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents ou tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents âgés de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Les feuillets d'information sur les vaccinations offertes par la province se trouvent à l'adresse suivante : www.saskatchewan.ca/bonjour.

Références : [Guide canadien d'immunisation](#). Monographie de produit GARDASIL® 9.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre bureau de santé publique local, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou en composant le 811